

Service instructeur
Service du Développement Culturel

N° 7e/44-07

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE

Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion

Résumé : Au titre de la politique de soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, il vous est proposé, dans le présent rapport de valider :

- une convention de partenariat 2007-2009 pour soutenir le Relais Culturel de Thann.

Lors de sa réunion du 10 juillet 2007, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné, au titre de la politique de "Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion", un projet de convention de partenariat.

La proposition de cette Commission vous est récapitulée dans le tableau joint en *annexe 1 au rapport*.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Elles s'appuient sur des projets artistiques et culturels formalisés par les lieux, qui s'inscrivent dans les priorités culturelles du Département visant notamment l'aménagement du territoire, la sensibilisation des publics, la permanence artistique et le soutien aux Musiques Actuelles.

Elles s'inscrivent par ailleurs dans une logique de renouvellement, à l'issue d'une évaluation conduite en 2006 par un cabinet extérieur, Option Culture, dont les conclusions ont permis d'orienter les nouvelles conventions dont celle proposée ci-après pour les années 2007 à 2009.

RELAIS CULTUREL DE THANN

Le Relais Culturel de Thann a une activité de diffusion et de sensibilisation culturelle dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel global, notamment axé sur le spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions.

Cette activité inscrit le Relais Culturel de Thann comme un équipement culturel de proximité au rayonnement intercommunal.

En 2004, le Département et le Relais Culturel de Thann ont signé une convention triennale de partenariat, dans le cadre de laquelle le Département s'est engagé à soutenir le projet artistique et culturel de l'équipement.

En 2006, l'évaluation Option Culture a relevé "une structure de diffusion, dotée de moyens techniques de qualité au sein d'une architecture spacieuse, proposant une offre culturelle très variée". L'étude a cependant souligné une activité fragile, le Relais Culturel de Thann rencontrant des difficultés financières depuis 1998.

Dans ce cadre, elle a préconisé l'actualisation d'un diagnostic de territoire, la refonte du projet d'établissement, à travers un recentrage sur ses activités premières (spectacle vivant, cinéma) sur la base d'objectifs clairement affichés et dans la perspective d'une meilleure identification de l'offre culturelle sur le territoire.

Par ailleurs, dans un souci permanent d'élargir les publics, l'évaluation a suggéré un renforcement du travail de sensibilisation et d'animation en direction du jeune public, notamment scolaire en partenariat avec l'Éducation Nationale, les centres sociaux et les services jeunesse de la ville.

Dans ce contexte, le Relais Culturel de Thann a reformulé son projet artistique et culturel pour les trois années à venir, désormais axé sur :

- la fidélisation et l'élargissement des publics, en s'appuyant sur une meilleure communication à optimiser ;
- un objectif de lisibilité et de qualification de l'offre culturelle ;
- le développement de la sensibilisation des publics, notamment ceux du Conseil Général, autour d'initiatives nouvelles qui contribueront à l'éveil artistique.

Compte tenu de cette évolution confortant l'ancrage de la structure dans un large territoire et le projet répondant aux priorités culturelles du Département, il est proposé de **reconduire le partenariat entre le Département et le Relais Culturel de Thann pour les années 2007 à 2009**, conformément à la convention en annexe qui précise :

- le projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann ;
- les modalités et conditions des aides du Département pour sa mise en oeuvre et notamment l'engagement financier du Département à hauteur de :

- 2007 : 30 000 €
- 2008 : 32 000 €
- 2009 : 33 000 €

- les modalités de suivi du projet et d'évaluation du partenariat.

*
* *

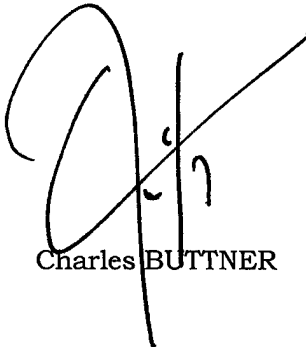
Il vous est proposé, conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé, de valider la convention de partenariat jointe en *annexe 2 au rapport*, ainsi que le principe de l'engagement financier du Conseil Général de 2007 à 2009 en faveur du Relais Culturel de Thann.

Cet engagement induisant une participation financière du Département pour un montant de 30 000 € en 2007, il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif et que les montants nécessaires au titre de 2008 et 2009 feront l'objet d'une inscription et d'un vote dans le cadre des budgets primitifs de 2008 et 2009.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette proposition, étant précisé que le montant nécessaire sera prélevé, le cas échéant, sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département à savoir :

- Fonction 311, nature 6574, enveloppe 61673 (D 022) concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 30 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2007-2009 passée avec le Relais Culturel de Thann.



Charles BUTTNER

Annexe 1

au rapport

FONDS D'ACTION CULTURELLE

Tableau récapitulant l'aide
aux Institutions et Lieux de
Diffusion

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 10 Juillet 2007

Associations

Fonction 311 - Nature 6574 - Enveloppe 61673

(D 022)

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévision.	Intervent. souhaitée	Subvention allouée en 2006	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Relais Culturel de Thann	Convention de partenariat de 2007 à 2009	2007 : 681 523 € 2008 : 688 472 € 2009 : 703 384 €	30 000 €	27 500 €	30 000 €	Convention triennale : 2007 : 30 000 € 2008 : 32 000 € 2009 : 33 000 €
						30 000 €	

Annexe 2

au rapport

**Convention de partenariat
2007/2009 entre le Département
et**

le Relais Culturel de Thann

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL du RELAIS CULTUREL DE THANN

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante adoptées par délibération du 5 décembre 2002,

Vu le règlement financier du Département du Haut Rhin,

Vu les statuts du Relais Culturel de Thann,

Vu la convention du 31 mars 2004 entre le Département du Haut-Rhin et le Relais Culturel de Thann,

Vu les conclusions du rapport d'évaluation du cabinet Option Culture réalisé en 2006 et relatif au partenariat entre le Département et le Relais Culturel de Thann de 2004 à 2006,

Vu le projet artistique et culturel proposé par le Relais Culturel de Thann de 2007 à 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du2007,

d'une part,

L'association le Relais Culturel de Thann, ci après dénommée le Relais Culturel de Thann, représentée par son Président, habilitée par une décision du Conseil d'Administration du 4 juin 2007

d'autre part,

PREAMBULE

Le Relais Culturel de Thann, structuré en association, est chargé, par convention avec la Ville de Thann, d'assurer l'animation et la gestion de ce lieu culturel.

Dans ce cadre, cette structure met en œuvre une activité de diffusion et de sensibilisation culturelle dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel global de qualité.

L'activité s'organise autour d'une programmation éclectique élaborée dans le cadre de partenariats et s'adressant à tout type de public. Les actions portent principalement sur la diffusion du spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions.

Cette activité inscrit le Relais Culturel de Thann comme un équipement culturel de proximité au rayonnement intercommunal, touchant le pays de Thann et rayonnant sur le Pays Thur/Doller.

En 2004, le **Département et le Relais Culturel de Thann ont signé une convention triennale de partenariat**, dans le cadre de laquelle le Département s'est engagé à soutenir le projet artistique et culturel de l'équipement, au titre sa politique culturelle en faveur des lieux des institutions et lieux de diffusion.

Ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation, réalisée en 2006, qui a relevé "*une structure de diffusion, dotée de moyens techniques de qualité au sein d'une architecture spacieuse, proposant une offre culturelle très variée*. L'étude a cependant souligné une activité fragile, le Relais Culturel de Thann *rencontrant des difficultés financières depuis 1998*".

Dans ce cadre, elle a préconisé, l'actualisation d'un diagnostic de territoire, la refonte du projet d'établissement, à travers un recentrage sur ses activités premières (spectacle vivant, cinéma) sur la base d'objectifs clairement affichés et dans la perspective d'une meilleure identification de l'offre culturelle sur le territoire.

Par ailleurs, dans un souci permanent d'élargir les publics, l'évaluation suggère un renforcement du travail de sensibilisation et d'animation en direction du jeune public, notamment scolaire en partenariat avec l'Éducation Nationale, les centres sociaux et les services jeunesse de la ville.

Dans ce contexte, le Relais Culturel de Thann a reformulé son projet artistique et culturel pour les trois années à venir, désormais axé sur :

- la fidélisation et l'élargissement des publics, en s'appuyant sur une meilleure communication à optimiser
- un objectif de lisibilité et de qualification de l'offre culturelle
- le développement de la sensibilisation des publics, notamment ceux du Conseil Général autour d'initiatives nouvelles qui contribueront à l'éveil artistique

Ce projet répond aux priorités culturelles du Département, visant essentiellement à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics.

Compte tenu de cette évolution confortant l'ancrage de la structure dans un large territoire à travers un projet prioritairement orienté vers le jeune public notamment scolaire, le Département a souhaité adopter une convention avec le Relais Culturel de Thann pour les années 2007 à 2009, sur la base d'objectifs partagés et dans le respect des orientations départementales pour l'action culturelle.

ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de trois ans du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 :

- Le projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann (annexe 1)
- Les modalités et conditions des aides du Département pour sa mise en oeuvre (annexe 2)
- Les modalités de suivi du projet et d'évaluation du partenariat (annexe 3).

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU RELAIS CULTUREL DE THANN ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT :

Le Département a décidé de soutenir le projet culturel du Relais Culturel de Thann, dont les axes principaux portent sur :

1. **le recentrage et la qualification de l'offre culturelle**, autour d'une programmation pluridisciplinaire (spectacle vivant, cinéma, musique y compris les musiques actuelles et notamment avec un cycle dédié à la chanson française)
2. **le développement et la sensibilisation des publics**, grâce à des outils permettant une meilleure identification du Relais et de son offre : amélioration des modes de communication, renforcement du travail de sensibilisation des publics (scolaires, étudiants, seniors ; le cas échéant en lien avec les services éducatifs et les établissements sociaux éducatifs), les résidences et le soutien aux pratiques amateurs.
3. **la participation active à des réseaux et le développement de partenariats** pour inscrire le Relais dans une logique de projets partagés, de mutualisation des moyens et ressources
4. **l'ancrage territorial et le rayonnement à travers des projets qui contribueront** à l'animation culturelle territoriale en répondant à une attente du public (expositions, projets en liaison avec les services de la ville (contrat temps libre, vidéo rencontres, club photo, logistique vidéo)

Dans ce cadre, le Relais Culturel mettra en œuvre des actions, articulées avec le diagnostic de territoire, en adéquation avec ses moyens financiers et qui devront viser à :

- Sensibiliser les publics aux différentes esthétiques artistiques, y compris l'art contemporain et les musiques nouvelles, par l'éveil, l'éducation, la formation...
- Initier des projets culturels en direction de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Développer l'accueil de résidences d'artistes dans différents domaines (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public
- Rechercher la mise en réseau des acteurs culturels pour favoriser le rayonnement territorial des projets (Résonances, Scènes Thur Doller)
- Promouvoir la création en favorisant la production régionale

Le Relais Culturel de Thann prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

Ces actions s'inscrivent dans les orientations culturelles du Département

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Le Département soutient le projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann, conformément à **l'annexe 1** de la convention et s'engage à financer annuellement son programme d'activités culturelles pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Une subvention globale de 95 000 € est accordée par le Département au titre de sa participation pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de le Relais Culturel de Thann, pour la période de 2007 à 2009, suivant la répartition annuelle ci-dessous et sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental (annexe 2) :

- au titre de l'année 2007, un montant de 30 000 €
- au titre de l'année 2008, un montant de 32 000 €
- au titre de l'année 2009, un montant de 33 000 €

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire du Relais Culturel de Thann.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM Pays de Thann 42 rue de la 1 ^{ère} Armée 68800 THANN	10278	03500	00027300345	84	Relais Culturel Régional Rue Kléber 68800 THANN

Ces subventions sont versées selon les modalités suivantes,

pour l'année 2007 : en une seule fois, après notification et signature de la présente convention et sur présentation d'une demande de versement

pour les années 2008 et 2009 :

- Un premier acompte de 50 % en début d'exercice, sous réserve d'une demande accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre
- Le solde au cours du 2^{ème} semestre, au vu du bilan de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

Le Relais Culturel de Thann s'engage à :

- ↳ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique
- ↳ fournir au Département, chaque année

avant le 30 juin :

- ✓ un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiés par un commissaire aux comptes
- ✓ le compte rendu financier propre aux programmes d'actions de l'année précédente

avant le 31 décembre :

- ✓ un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration
- ✓ un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente, ainsi qu'un programme de l'année à venir.

↳ aviser le Département de toute modification concernant :

- ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ✓ ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

↳ faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées,

↳ Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes versés.

ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants du Relais Culturel de Thann et du Département, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Relais Culturel de Thann ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

Suivi annuel :

Le Relais Culturel de Thann présentera chaque année au Département, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec les subventions de chacune des collectivités au cours de l'année à venir. Ces documents seront soumis annuellement au Conseil Général du Haut-Rhin.

Evaluation :

Au cours du premier semestre 2009, une évaluation du partenariat entre le Département et Le Relais Culturel de Thann pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre par le comité de suivi, portée et prise en charge par le Département.

L'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats sur les thématiques visées en **annexe 3** et fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration du Relais Culturel de Thann et du Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

ARTICLE 7 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par le Relais Culturel de Thann de l'une des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des sommes versées.

ARTICLE 8 - RECONDUCTION DE LA CONVENTION

Avant la fin du premier semestre de la 3^{ème} année, le Relais Culturel de Thann et le Département se concerteront afin de fixer les modalités de la reconduction de la convention.

La conclusion d'une nouvelle convention est subordonnée à l'évaluation globale des actions sur la durée de la convention, dans les conditions prévues à l'article 5.

ARTICLE 9 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 10 - AUTRES DISPOSITIONS

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

Colmar, le

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Le Président du Relais Culturel de Thann

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL
RELAIS CULTUREL REGIONAL DE THANN
Années 2007-2008-2009

Ouvert en 1982, Le Relais Culturel de Thann mène une action diversifiée dans le cadre de la diffusion culturelle généraliste. Les activités concernées portent principalement sur la diffusion du spectacle vivant, professionnel et amateur, le cinéma et les expositions. Structuré en association, ce relais est chargé, par convention avec la Ville de Thann, d'assurer l'animation et la gestion de ce lieu de diffusion culturelle.

Sa zone d'impact s'étend de la Communauté de Communes du Pays de Thann, aux vallées de la Thur et de la Doller.

Le Relais culturel de Thann est soutenu par la Ville de Thann et le Département du Haut Rhin à travers des conventions, dans le cadre desquelles, il s'engage à mettre en œuvre un projet artistique et culturel axé sur la diffusion et la sensibilisation des publics, notamment du jeune public.

En 2006, à la demande de ses partenaires, cette structure a fait l'objet de deux études, l'une réalisée à la demande de la ville de Thann et portant sur l'activité et la gestion financière de la structure, l'autre portée par le Département et intervenant au terme du partenariat conventionné entre le Relais et le Département.

Ces analyses ont permis au Relais culturel de Thann d'appuyer sa réflexion pour élaborer un nouveau projet artistique et culturel sur la base des préconisations formulées dans ce cadre.

L'analyse OGACA préconise de :

- Renforcer la programmation en direction du jeune public du territoire intercommunal
- Agir, dans le cadre de réseaux et utiliser les dispositifs existants, notamment pour l'achat de spectacles
- Travailler en amont avec les enseignants, pour développer les publics du relais
- Promouvoir la programmation chanson, à travers un évènement qui donnerait une identité particulière au Relais
- Promouvoir les musiques actuelles, en s'appuyant sur des partenariats avec des associations locales

L'étude du cabinet Option Culture :

Le cabinet a procédé à l'analyse transversale des forces et faiblesses du partenariat et formulé des préconisations visant notamment à une identification plus claire du Relais culturel dans le paysage culturel Thur/Doller à travers :

↳ l'actualisation d'un diagnostic de territoire permettant la refonte du projet d'établissement, qui devrait être recentré sur ses activités premières

↳ une recherche de lisibilité de son projet culturel et d'une communication optimisée en direction des publics.

↳ le renforcement du travail de sensibilisation des publics, notamment en direction du jeune public, en concertation avec l'Education Nationale, les centres sociaux et les services jeunesse de la Ville.

L'ensemble de ces éléments a permis au Relais Culturel de Thann de planifier une nouvelle stratégie de développement à trois ans (activité et budget) définissant des objectifs et des perspectives d'organisation, tout en s'appuyant sur un diagnostic de territoire actualisé.

↳ UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ACTUALISE :

Le Relais Culturel Régional de Thann a engagé un diagnostic social relatif à la population concernée par son domaine d'influence. Une enquête conduite en 2006 par un stagiaire (Etudiant en Licence professionnelle "*Administration Gestion des Entreprises Culturelles*" UHA-FLSH, a notamment montré que :

✓ dans l'ensemble, les propositions artistiques du Relais Culturel étaient connues et appréciées par un très large public.

✓ une partie de la population ne disposait pas des moyens d'information actuels (presse et internet), plus particulièrement les retraités et les personnes situées hors de l'activité professionnelle (environ 55% de la population)

✓ le Relais Culturel avait la chance d'être situé dans un centre urbain doté de nombreux établissements scolaires : les deux lycées et deux collèges de la ville, ainsi que l'ensemble des Ecoles Maternelles et Primaires de Thann constituent un potentiel important de jeune public (plus de 3.000 élèves).

✓ les étudiants qui ne résidaient pas à proximité de leur lieu d'études fréquentaient peu les structures culturelles des villes universitaires.

Au regard de ces éléments, le Relais culturel de Thann pourrait améliorer ses moyens de communication et émettre des propositions culturelles en direction du jeune public.

↳ DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT :

Les axes principaux du nouveau projet culturel du Relais portent sur :

1. le recentrage et la qualification de l'offre culturelle, autour d'une programmation pluridisciplinaire (spectacle vivant, cinéma, musique y compris les musiques actuelles et notamment avec un cycle dédié à la chanson française)

2. le développement et la sensibilisation des publics, grâce à des outils permettant une meilleure identification du Relais et de son offre : amélioration des modes de communication, renforcement du travail de sensibilisation des publics (scolaires, étudiants, seniors ; le cas échéant en lien avec les services éducatifs et les établissements sociaux éducatifs), les résidences et le soutien aux pratiques amateurs.

3. la participation active à des réseaux et le développement de partenariats pour inscrire le Relais dans une logique de projets partagés, de mutualisation des moyens et ressources
4. l'ancrage territorial et le rayonnement à travers des projets qui contribueront à l'animation culturelle territoriale en répondant à une attente du public (expositions, projets en liaison avec les services de la ville (contrat temps libre, vidéo rencontres, club photo, logistique vidéo)

I) UNE OFFRE CULTURELLE RECENTREE ET QUALIFIEE

A) UNE PROGRAMMATION PLURIDISCIPLINAIRE

Actuellement, l'offre culturelle s'organise autour d'une programmation pluridisciplinaire de s'inscrivant dans un territoire dépassant largement l'agglomération thannoise. Dans ce cadre, pour 2007, 2008, 2009, cette programmation est recentrée avec une option forte vers le spectacle vivant et le cinéma et inclut, de façon prégnante des actions en direction du jeune Public.

Ainsi, les programmes saisonniers proposeront une sélection pluridisciplinaire destinée prioritairement aux élèves des Lycées et Collèges, aux scolaires et au jeune public hors temps scolaire.

L'ensemble du public extérieur au monde scolaire sera informé et convié à assister à tous ces spectacles. Un important effort est à poursuivre pour réussir ce pari « d'intégration », la crainte d'un excès de sophistication intellectuelle étant toujours présente dans les esprits.

Les divertissements pour « tout public » seront choisis avec modération et discernement, tout en n'oubliant pas qu'ils peuvent être des introductions à des centres d'intérêt d'un niveau culturel plus élevé.

1) Les Régionales

Les propositions de spectacles par l'ACA dans le cadre des Régionales sont suivies avec intérêt en concertation avec l'Espace Grün de Cernay. La qualité et l'originalité des offres est très appréciée. La difficulté principale réside dans la planification de la programmation (dates souvent incompatibles avec l'organisation de la saison).

Les programmes des années 2007-2008-2009 répondront à ces objectifs : 6 à 7 spectacles vivants sélectionnés pour la plupart parmi les « Régionales » et des programmes proposés par des compagnies qui revisitent les classiques ou proposent des œuvres d'auteurs contemporains.

En dehors des « Scènes Thur-Doller » et « Résonances » le Relais Culturel pourra développer des partenariats informels avec des compagnies régionales (Vallée de la Thur, région mulhousienne et hors région ...

2) Les activités théâtrales conduites au sein des Ecoles Collèges et Lycées seront également accueillies pour leurs représentations publiques par le Relais Culturel qui fournira l'appui de ses spécialistes à la scénographie (son et lumière). Cette action contribue à l'éveil artistique du jeune public et à la découverte du « spectacle vivant ».

Aussi souvent que cela sera possible, le Relais Culturel proposera aux enseignants des rencontres avec les metteurs en scène et/ou les artistes avant les spectacles (dans les locaux scolaires : COI ou classes) et après les représentations (forums, discussions...).

Des formules d'abonnement spécifiques (prix des places volontairement fixé à un niveau très bas) sont en place pour créer une fidélisation du jeune public.

3) Théâtre et Danse à destination du Jeune Public.

Les objectifs fixés par les précédentes conventions seront poursuivis et intensifiés. et s'appuieront notamment sur le réseau de relations avec les Etablissements scolaires, les associations et les centres sociaux, permettant de maintenir et développer des offres pertinentes. Ce sont notamment :

- **une programmation spécifique** : sélection effectuée en priorité parmi les offres « Régionales »- *Jeune Public* pour les Classes Maternelles et primaires et les Collèges et Lycées. Des opportunités pourront être également retenues parmi les offres des compagnies locales (ou itinérantes) spécialisées.

- **des actions pédagogiques connexes** : évoquées dans le paragraphe précédent (éveil artistique et découverte de la création de spectacles vivants). Ces actions seront organisées pour permettre des rencontres avec les troupes (les acteurs et/ou les metteurs en scène) en classe avant le spectacle, et des entretiens analytiques et critiques conduits après ce même spectacle (dans les locaux du Relais ou en classe).

- **la découverte d'un lieu de théâtre** : des actions pédagogiques s'adressant aux classes de CM2 (avant l'entrée en 6ème) sont régulièrement proposées aux Ecoles Primaires des Communautés de Communes du Pays Thur Doller. Elles contribuent à la découverte des équipements techniques (Régies son et lumière, Projecteurs cinéma et vidéo, plateau scénique, décors...) et à la connaissance judicieuse des programmes des activités annexes (vidéo, photo, cinéma thématique, stages...).

L'accueil d'une compagnie théâtrale (en mini-résidence du 24 novembre au 1^{er} décembre 2007) en vue de la préparation d'un spectacle inscrit dans l'actualité du 40^{ème} anniversaire de la mort de Marcel AYME permettra d'associer une classe du Lycée Technique Charles Pointet de Thann (qui travaille –entre autres sujets- sur cet auteur, et présentera une exposition dans le Hall du Relais).

Une autre résidence d'artistes vient d'être engagée avec le Centre de danse Cynthia Jouffre de Rixheim. Cette résidence a déjà permis de créer un partenariat avec une Ecole Primaire de Thann qui, sous la conduite d'un danseur professionnel, a réalisé un spectacle présenté sur la scène du Relais Culturel. Cette même Ecole aura la possibilité d'assister au travail de répétition de la compagnie au cours de la saison prochaine.

4) La Musique

En 2007 2008 et 2009, dans le domaine de la musique, l'offre culturelle s'inscrira dans la continuité des offres antérieures avec toutefois une attention plus marquée aux musiques actuelles qui passionnent le public des 15-25 ans.

- Des concerts de **jazz** seront proposés en recherchant des ouvertures sur des styles de différentes époques. La pratique instrumentale sera, le plus souvent possible, partagée avec les élèves de l'Ecole de Musique de la Ville de Thann sous la forme de stages couronnés par des prestations publiques sur une scène du Relais.

- Les concerts de **musique classique**, spécialement destinés à l'éveil musical des jeunes et à la satisfaction d'un public de mélomanes adultes particulièrement avertis, seront précédés, autant que possible, par des répétitions publiques auxquelles pourront assister des classes préparées à cet effet. La programmation inclura au moins deux concerts de musique classique par saison en faisant notamment appel à des artistes et orchestres de réputation internationale avec lesquels le Relais a noué une appréciable relation de fidélité.

- Les concerts de **musiques actuelles**, déjà initiés depuis plusieurs saisons par le Relais, en partenariat avec Mix'Thur et le Service Jeunesse de la Ville de Thann, connaîtront un essor nouveau avec les récentes orientations prises par l'Ecole de Musique de la Ville de Thann pour l'enseignement et la pratique de cette discipline.

Un programme est actuellement engagé (*Improvisations autour de l'histoire du Rock* ») sous la direction de Bernard STRUBER, professeur au Conservatoire de Strasbourg, qui a déjà conduit plusieurs actions à Thann.

L'organisation de « *Tremplins* » sera poursuivie pour permettre aux formations naissantes de se faire connaître, en alternance avec des concerts donnés par des groupes bénéficiant d'une certaine audience. Les 13 et 14 avril 2007, Mix'Thur a organisé avec le Relais des concerts où se sont produits des groupes locaux (Zéro talent, Smashing Combo, Tribumann, Eli expérience, Goetschy....)

Le Relais continuera d'être attentif à l'accueil de groupes de musiques actuelles : en mai 2007 une manifestation «Jeunes talents» soutenue par le Lyon's Club de Thann, la Jeune Chambre Economique et le Relais Culturel a permis d'accueillir des groupes de Musiques actuelles.

Par ailleurs une action spécifique dans le domaine de la chanson a été initiée en 2006 : *Festi'Thann* » fait appel à des artistes (chanteurs compositeurs interprètes et instrumentistes) amateurs de haut niveau et professionnels. La première édition, réussie, témoigne de l'intérêt certain porté par le public à la chanson française. Cette action sera reconduite les 2 et 3 novembre 2007, le Relais souhaitant pérenniser cette expression.

Le Relais culturel projette d'inclure à la programmation de *Festi'Thann* des chansons destinées au jeune public.

5) Le Cinéma

Le Relais Culturel s'est affirmé comme un lieu où le Cinéma est proposé comme une composante de la culture. La programmation des films «grand public» fait une part importante aux films destinés au jeune public sélectionnés avec soin par le Relais, évitant les abus d'effets spéciaux ou de violence. Au cours de chaque saison des cycles spécifiques permettent de fidéliser et développer le public :

"Art et Essai"

Le public des films «Art et Essai» est composé principalement par des cinéphiles, mais les étudiants, les enseignants et les familles manifestent également de l'intérêt pour ce cinéma.

La programmation Art & Essai prévoit notamment une ouverture périodique dédiée à une production cinématographique étrangère (Autriche, Chine, Japon... en projet « retour en Chine » et le cinéma africain)

Ces projections font l'objet d'un suivi attentif notamment à travers la participation du Relais au circuit organisé entre les Salles Indépendantes des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin par «Alsace Cinéma».

Les responsables du Relais participent à la sélection des films et diffusent chaque semaine une brève présentation de l'œuvre et de son auteur accompagnée d'une sélection de critiques. Ces films sont diffusés chaque mercredi (avec tarifs réduits).

"**Ciné-jeunesse**" qui se déroule traditionnellement pendant les vacances de février poursuit régulièrement ses offres en direction de plus de 500 jeunes spectateurs qui trouveront un choix de 7 à 8 films très divers.

"**Regards sur le cinéma italien**", point fort de cette activité cinématographique, est toujours programmé fin octobre : (11^{ème} édition en 2007)

"**Augenblick**" : le Relais est également fortement impliqué dans la préparation et la diffusion en début d'année de ce festival annuel porté par « Alsace-Cinéma », consacré à la connaissance du renouveau du cinéma allemand. Il a notamment pour objectif de faire découvrir la culture d'un pays proche à travers sa programmation cinématographique.

"**CinéMémoire**" : Le relais assure les projections commentées des films du cycle ciné/mémoire dont l'objectif vise à faire re-découvrir au public des films très anciens en rapport avec un thème d'actualité.

6) Activités événementielles

Chaque année le Relais associe les établissements scolaires à des activités événementielles : ce fut le cas notamment avec le lycée Charles Pointet et une école primaire pour les actions *Saint-Exupéry* et *Jules Verne* et prochainement *Shakespeare* et *Marcel Aymé*. Des films du répertoire ou de cinémathèque sont fréquemment associés à diverses manifestations :

- Evocations de personnages de l'Histoire ou de la littérature,
- Danse,
- "Expressions contemporaines",
- Expositions d'Arts plastiques...

Des projections sont organisées à la demande d'enseignants (ou en concertation) pour illustrer des sujets historiques, littéraires ou linguistiques. Elles peuvent également être ciblées sur thèmes d'actualité ou en rapport avec des centres d'intérêt ethnographiques.

B) UNE OFFRE CULTURELLE QUALIFIÉE

1) Accueil des compagnies en résidences

Tous les critères techniques et toutes les conditions d'hébergement optimales seront proposées et maintenues selon une réputation maintenant bien établie dans ces lieux. Concrètement, le Relais accueillera des compagnies professionnelles pour des représentations, en assurant le soutien logistique à la réalisation (régie son et lumière).

L'implication dans les partenariats « *Scènes Thur-Doller* » et « *Résonances* » et, plus récemment, l'adhésion au « *Réseau Grand Est Culture* » donnera une nouvelle dimension à ces accueils.

Une résidence d'artistes est engagée en 2007 avec la compagnie professionnelle de Danse VEGA (Centre de danse Cynthia Jouffre de Rixheim).

2) Le soutien aux pratiques amateurs

Il sera naturellement poursuivi, tout en exigeant un niveau de qualité des spectacles et, si possible, dans le professionnalisme de l'encadrement. Il s'agit :

✓ d'offrir des possibilités de répétition (mini-résidences) pour la mise au point finale d'un spectacle et assurer les représentations,

✓ fournir, le cas échéant, un appui scénographique aux troupes d'amateurs, mettre les moyens scéniques et techniques rénovés à la disposition de compagnies (résidentes ou non) qui produisent des spectacles de bon niveau.

✓ de mettre à disposition occasionnellement du personnel et prêter des équipements de scène pour des actions délocalisées (Ville de Thann et Bussang)

II) DEVELOPPEMENT DES PUBLICS ET RENFORCEMENT DU TRAVAIL DE SENSIBILISATION

1) DEVELOPPEMENT DES PUBLICS

↳ Améliorer la communication :

Le Relais culturel poursuit l'ambition d'optimiser sa communication dans un objectif de développement des publics.

Dans cette perspective, la communication s'articulerait autour de 3 volets :

1. Création d'une plaquette, diffusée à l'ouverture de la saison
2. Conception de programmes hebdomadaires et mensuels
3. Elaboration de documents spécifiques, par manifestation

Elle pourrait s'appuyer le cas échéant sur des supports publicitaires à rechercher auprès des commerces et/ou industries locales et continuerait d'être diffusée de la manière la plus large possible en direction des :

- établissements scolaires, mairies, Offices de Tourisme, hôpitaux, maisons de retraite du pays thannois
- publics qui ne disposent pas d'internet
- correspondants dotés d'adresses internet.

Par ailleurs, si actuellement le site www.cinema-thann.com permet la consultation de la programmation cinéma (1900 visites *par* mois et 1000 adresses différentes) ; le Relais Culturel projette en complément, la mise en place d'un site Internet propre qui inclura notamment la programmation cinéma.

Des liens et des échanges réguliers seront poursuivis avec les Collèges et Lycées pour assurer la diffusion et le suivi des informations. Cette diffusion de l'information pourrait être renforcée en s'appuyant sur des relais territoriaux permettant ainsi aux élèves du bassin de vie de Thann, de bénéficier de l'offre culturelle et d'en faire la promotion sur leurs lieux de résidence.

Enfin, des envois ciblés, par thèmes assureraient un lien particulier avec un public fidèle sous la forme d'un "Lettres aux abonnés " ou un "Courrier du Relais".

↳ **Mettre en place ou poursuivre les dispositifs incitatifs :**

Des **formules d'abonnements** ouvertes et attractives seront proposées. Les implications du Relais dans les formules partenariales « Scènes Thur-Doller » et « Résonances » contribuent à cette évolution des formules d'abonnements.

Les dispositifs **Cartes Culture, Carte Vitaculture, Pass/Spectacles** constituent par ailleurs un appui très appréciable au développement des publics à l'attention desquels l'établissement s'attache à proposer une offre adaptée.

2) LE RENFORCEMENT DU TRAVAIL DE SENSIBILISATION DES PUBLICS

Le Relais a pour objectif de développer des missions d'initiation à la connaissance des spectacles vivants, des compléments pédagogiques et de divertissement dans le champ scolaire et hors scolaire.

De nombreuses initiatives sont prises en direction de ces publics, mais il paraît nécessaire de les consolider et de proposer de nouveaux champs d'intervention.

Collèges, lycées

→ *Echanges et concertations*

Un cadre de l'équipe d'animation du Relais représente l'association au sein des conseils d'administration des collèges, en réciprocité des enseignants sont également membres du conseil d'administration du Relais.

Les professeurs et les responsables des CDI sont sollicités périodiquement pour la préparation des programmes de spectacles vivants. Ils sont associés aux choix des spectacles et apportent régulièrement leur compétence pour organiser les rencontres des élèves avec les metteurs en scène et les artistes.

→ *Cinéma*

Retenu dès 1999 comme établissement pilote pour la mise en place de l'action "Lycéen au cinéma", le Relais est un partenaire actif des dispositifs d'éducation à l'image, en direction des écoles, collèges et lycées et entend maintenir son engagement en faveur de ces actions :

"Lycéen au Cinéma", est ciblé sur la découverte différentes cinématographies (films d'auteurs, documentaires, courts-métrages, films de patrimoine)

"Collège au cinéma" est axé sur la découverte d'œuvres cinématographiques et l'acquisition d'une culture cinématographique. L'Espace Grün de Cernay et Le Relais de Thann assurent conjointement la coordination et l'accueil des sessions de formation des enseignants.

Ces actions sont des supports réguliers qui permettent d'assurer des liens et faciliter la communication entre le Relais, les établissements et les publics scolaires. La relation établie par l'équipe de direction avec les chefs d'établissements, les responsables des COI et des enseignants motivés devrait continuer de garantir le déroulement efficace de ces actions dont la mise en œuvre a nécessité une logistique particulière (local, projection vidéo, sonorisation etc..)

Le Relais culturel s'attache à répondre à la demande des enseignants (Ecoles, Collèges ou Lycées) pour traiter d'un sujet particulier. Des projections sont organisées dans ce cadre. ex : l'Irlande avec « *Bloody Sunday* », l'Allemagne avec « *Contrôle d'identité* », « *Good Bye Lenine* », « *La vie des autres* »...

En amont des projections, le Relais élabore des supports pédagogiques, sous forme d'analyses filmographiques sommaires situant le réalisateur et des extraits de la critique.

Actions diverses :

Régulièrement, des expositions - encadrées par des professeurs des Ecoles, des professeurs de Lettres et d'Arts Plastiques - accompagnent des thèmes d'actualité proposés par le Relais (montages scéniques, lectures-spectacles, évocations de grandes figures de la vie culturelle, biennale de l'estampe...)

Les écoles primaires de Thann et des communes du Pays Thur-Doller sont également des partenaires réguliers du Relais (*Ecole et Cinéma* et *Spectacles Jeune Public*).

Dans la mesure où les déplacements peuvent être assurés par les Ecoles, le Relais accueille des classes de Thann, Vieux-Thann, Bitschwiller, Leimbach, Goldbach, Roderen, Saint-Amarin...) pour des activités adaptées à ce public (contes, éveil musical, marionnettes, théâtre et cinéma...).

Le Public Etudiant est plus spontanément sensible à l'offre culturelle des villes universitaires (Mulhouse, Colmar et Strasbourg). Néanmoins, l'étude conduite par le Service Culturel de l'UHA a montré que les étudiants qui ne résident pas à proximité de leur lieu d'études fréquentent peu les structures culturelles des villes universitaires.

Il appartient donc au Relais d'adapter son offre pour répondre aux attentes de ce public. Son engagement dans l'opération *Carte Culture* et l'objectif d'une relation avec l'UHA poursuivie et développée traduisent cette volonté.

L'ambition est d'intéresser les étudiants mulhousiens aux programmes du Relais. Cette perspective peut s'envisager dans le contexte du «Tram-train» qui favorisera le rapprochement du public étudiant à Mulhouse et le Relais de Thann.

Le cycle de Cinéma italien pourrait également être inclus dans les modules d'*enseignement harmoniques* du département Italien de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines.

Le public "sénior"

Les aménagements réalisés par la Ville de Thann pour améliorer les accès et le confort du public -notamment l'installation d'un ascenseur- permettent d'envisager une meilleure fréquentation de l'Etablissement par les personnes à mobilité réduite.

Le Relais a engagé des projets avec plusieurs responsables (Services sociaux, Hôpital, Maisons de Retraite, Clubs d'Accueil et de loisirs) pour mieux valoriser les offres en direction des personnes âgées. Cette démarche a déjà connu quelques succès (projections de cinéma spéciales en horaires adaptés).

Elle fera l'objet d'un suivi attentif au cours des trois années à venir avec l'objectif de mettre en place une action par trimestre en direction de ce public.

Un programme ambitieux de rénovation de la Salle 2 (« Jeanne Helbling ») est actuellement à l'étude et devrait contribuer à l'expansion des activités cinéma, notamment en direction des publics auxquels le Conseil Général du Haut-Rhin s'intéresse particulièrement.

III LES PARTENARIATS ET LES RESEAUX, LES PROJETS COMMUNS

Acteurs culturels locaux :

Les liens avec les Etablissements ou Associations les plus proches (Espace Grün, Théâtre du Peuple de Bussang, Compagnie des Bâisseurs de Thann) pourront conduire à des actions mutualisées : partage de pratiques professionnelles et de moyens techniques, concertation programmatique, résidences partagées....

l'Espace Grün de Cernay

Après plusieurs actions menées en commun lors des saisons précédentes, le rapprochement de l' Espace Grün de Cernay et du Relais Culturel Régional de Thann a été concrétisée par :

✓la création d'un « Pass Spectacle» offrant des réductions (25% sur le prix normal) dans un choix de 8 spectacles pris dans les deux établissements.

✓le lancement du concept des «**Scènes Thur-Doller** » conduisant à des programmations coordonnées.

Au cours des prochaines années, ce partenariat pourrait se développer notamment à travers, l'achat de spectacles en commun et de résidences d'artistes partagées, induisant des économies de moyens.

Autres acteurs culturels et associations

Un partenariat engagé depuis plusieurs années avec des établissements Sociaux- Educatifs et des associations d'enseignement artistique (théâtre, musique instrumentale, ensembles vocaux) permet de monter des spectacles «amateurs» encadrés par des compétences reconnues ou des professionnels. Le Relais intervient dans la scénographie, participe à l'accueil sur scène et à la préparation des effets lumières et son.

L'action «*Festi'Thann*», consacrée à la chanson française, sera proposée en réseau avec Fessenheim et Ungersheim (le Trèfle).Les moyens de communication et le matériel technique feront l'objet d'une mutualisation dans la mesure du possible.

Le Relais culturel de Thann apporte son soutien technique à l'AROC, pour les concerts de musique sacrée et de chant choral, à l'endroit desquels il a assuré accueil et soutien pendant la période de rénovation du Grand Orgue de la Collégiale.

Résonances

Depuis 2005, le Relais Culturel de Thann, l'Espace Grün de Cernay, le Créa de Kingersheim, La Passerelle de Rixheim, le Triangle de Huningue et l'Espace Rhénan de Kembs développent une démarche innovante : la mise en réseau de six lieux culturels.

Habitué au travail par binôme et animés de convictions communes fortes, grâce à la singularité des lieux et des territoires, leur groupement dans « *Résonances* » est devenu un puissant moyen de concertation, de soutien à la création et de partage de diffusions.

L'attribution d'un prix Résonances à une compagnie distinguée au cours du *Festival Momix* est en projet, et pourrait prendre la forme de l'accueil du spectacle primé dans les six lieux du groupement.

D'autres projets pourraient se concrétiser : le parcours de travail d'une compagnie, de la création à la diffusion, sur les six lieux et pendant une période de trois ans sera soutenu par *Résonances*. Cette création s'adressera prioritairement aux collégiens. Une organisation commune de soutien à la communication est également à l'étude.

Réseau Grand Est

Cette structure de concertation a été créée dans l'objectif de développer la coopération culturelle entre les cinq régions du Grand Est : Alsace Bourgogne, Franche-Comté, Champagne Ardenne, Lorraine.

Les réflexions conduites dans ce cadre, pourraient aboutir, le cas échéant, à des propositions d'accueils ou de tournées concertées. Des perspectives plus ambitieuses, formation des animateurs et des personnels, soutiens à des créations seront recherchées.

IV. ANCRAGE TERRITORIAL ET RAYONNEMENT

Les expositions

Traditionnellement ancrées dans le paysage culturel thannois, ces manifestations assurent une permanence d'activité dans les locaux d'accueil de l'établissement et contribuent à l'émulation culturelle des diverses structures qui y participent.

Elles permettent à un public très diversifié par ses origines géographiques de découvrir le Relais Culturel et participent au rayonnement de la Ville de Thann.

Le Relais Culturel de Thann souhaite poursuivre cette activité qui, tout en nécessitant un engagement parfois lourd, confère à l'établissement une capacité d'accueil, d'échanges et d'ouverture très favorable à l'animation de la vie culturelle dans le Pays de Thann.

Ces expositions sont, elles aussi, l'objet d'animations et de présentations aux publics scolaires, en coordination avec les professeurs et animateurs des établissements.

Plusieurs d'entre elles (2 à 4 par saison) sont consacrées aux arts plastiques. Certaines sont devenues des pôles de référence :

- « l'Œuf en habits de fête » 3000 entrées environ
- « La Biennale de l'Estampe » 500 entrées
- « Expression Contemporaine », en partenariat avec la Ville de Thann 1500 entrées
- « Le salon des artistes amateurs » en alternance avec « Le Printemps des Indépendants » 1500 entrées

En 2007, une exposition a été associée à l'inauguration du festival Augenblick sur le thème de «*L'Expressionisme Allemand*». D'autres expositions thématiques pourront, le cas échéant, être organisées en fonction d'opportunités culturelles, historiques ou commémoratives.

Projets en liaison avec les services de la Ville

Contrat temps libre de la ville de Thann

L'existence d'un support logistique de base a incité le Relais Culturel à proposer une activité ciblée sur la vidéo au jeune public hors temps scolaire, notamment dans le cadre du « Contrat Temps libre » de la Ville de Thann. Les équipements permettent en effet d'effectuer des travaux de reportage, de captation de spectacles et d'illustrations de spectacles en direct.

L'activité encadrée par le personnel technique du Relais, s'appuie sur l'expérience des vidéastes bénévoles actuellement très actifs et soucieux de faire partager leur passion. Elle devrait conduire au recrutement plus large d'un public jeune, notamment en liaison avec le centre social.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un centre de ressources vidéo permettant de concevoir et réaliser des films documentaires, de reportage ou de fiction pourrait s'envisager. Des investissements (acquisition d'ordinateur, de logiciels de montage) seront nécessaires pour compléter les équipements actuellement prêtés par des bénévoles.

Associations et centres aérés

En période estivale, l'action Cinéma trouve un prolongement avec les programmes **Ciné-Ville** et **Ciné-cool** en direction des Centres Aérés et d'autres structures associatives.

Activités diverses

La découverte et la connaissance de l'image demeure un axe fort de l'activité du Relais. Un ensemble d'actions sera conduit au titre de l'audiovisuel et du multimédia. Les films documentaires qui permettent d'aborder des sujets que la grande distribution et la télévision délaissent, trouvent également un accueil favorable dans la programmation.

Le Relais a décidé d'initier, depuis janvier 2007, une activité photo à Thann. Une structure - légère - d'accueil et d'animation a été constituée avec des photographes amateurs expérimentés afin de redonner vie à une expression artistique en évolution, depuis l'essor du numérique. Le parrainage de l'Association *La Focale* de Soultz a été très précieux pour cette relance. Une première présentation de cette activité a été faite lors du «Salon des artistes amateurs» en mai 2007.

Ces activités s'appuient sur des essais réalisés au cours des années précédentes et permettent d'organiser, avec des formules nouvelles, des cycles de Vidéo rencontres et des présentations de Diaporamas photos contribuant à l'éveil artistique et à la connaissance du monde.

V UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Une restructuration du service administratif sera engagée à l'occasion d'un renouvellement de personnel. Une distinction sera opérée dans la définition des fonctions entre les aspects «accueil-communication-animation» et «gestion administrative et comptable».

Cette nouvelle répartition des tâches permettra au directeur de consacrer l'essentiel de son temps à l'action culturelle, l'animation et la gestion des partenariats.

RELAIS CULTUREL DE THANN

BUDGETS PREVISIONNELS 2007 2008 2009

Participations départementales

	2007			2008			2009					
	Ville	CG 68	Autres Ressources	Budget total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Budget total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Budget total
CHARGES DE STRUCTURE	284 074 €	0 €	335 800 € 18 900 €	619 874 € 18 900 €	276 396 €	0 €	348 400 € 19 000 €	624 796 € 19 000 €	281 195 €	0 €	357 550 € 19 000 €	638 745 € 19 000 €
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :												
Une offre culturelle lisible		9 829 €	13 839 €	23 668 €		10 485 €	13 839 €	24 324 €		10 812 €	13 839 €	24 651 €
Le développement et la sensibilisation des publics		11 564 €		11 564 €		12 335 €		12 335 €		12 720 €		12 720 €
Partenariats et réseaux		4 626 €		4 626 €		4 934 €		4 934 €		5 088 €		5 088 €
Ancrage territorial et rayonnement		2 891 €		2 891 €		3 084 €		3 084 €		3 180 €		3 180 €
TOTAL GENERAL	284 074 € € TTC =>	28 910 € 30 000 €	368 539 €	681 523 €	276 396 € € TTC =>	30 838 € 32 000 €	381 239 €	688 473 €	281 195 € € TTC =>	31 800 € 33 000 €	390 389 €	703 384 €

 $\frac{49,3\%}{0}$

AUTOFINANCEMENT RELAIS

 $\frac{50,6\%}{-}$
 $\frac{50,8\%}{0}$

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DU PARTENARIAT 2007/ 2009
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE RELAIS CULTUREL DE THANN**

Thématiques retenues/Informations à recueillir

Une offre culturelle lisible :

Indicateurs * :

- Programmation générale : typologie des spectacles, compagnies et publics captés (tranches d'âge origine géographique....)
- Soutien à la production : co-production de spectacles, nombre de compagnies accueillies et de spectacles créés, nombre de compagnies régionales aidées
- Résidences : durée des résidences, type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies...
- Musiques actuelles y compris chanson française : projets et typologie des publics
- Communication : supports utilisés, fréquences

Le développement et la sensibilisation des publics

Indicateurs * :

- Nature des projets développés – ateliers ..., typologie des publics notamment scolaires (collégiens....)
- dispositifs spécifiques (éducation à l'image)...

Partenariats et réseaux

Indicateurs * :

- Résonance : projets partagés, mutualisation des moyens
- Scènes Thur/Doller : projets partagés, mutualisation des moyens
- Autres réseaux : type de réseaux, objectifs, projets, nombre et nature des actions ...

Ancrage territorial et rayonnement

Indicateurs * : nombre, fréquence, cycle, nature des projets, publics ciblés

- Projets développés dans un objectif d'animation culturelle territoriale et répondant à une attente du public (expositions, projets en liaison avec les services de la ville (contrat temps libre, vidéo rencontres, club photo, logistique vidéo...)

Informations financières

- Budgets prévisionnels, comptes d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans. l'étude devra notamment mesurer les éventuels écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans, la part des financements publics

Ressources humaines

- Organigramme

Rubriques diverses

*** les indicateurs ne sont pas limitatifs.**